

RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales la tenue d'un débat d'orientation budgétaire doit s'effectuer dans les 2 mois précédents le vote du budget primitif.

A noter que les résultats du CA 2018 ne sont pas encore connus au moment du DOB 2019 et que les dispositions du Projet de Loi de Finances 2019 sont susceptibles d'évoluer.

I. Le contexte général

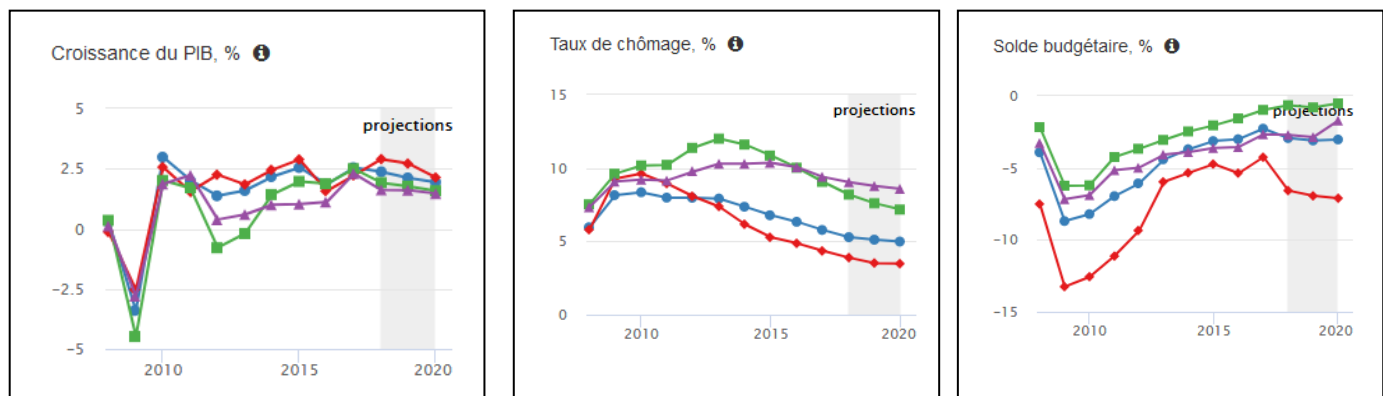
Au niveau international, une croissance à son point culminant en cette fin 2018 ...

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), organisme international d'études économiques, les prévisions de croissance pour 2019 sont majoritairement revues à la baisse pour la plupart des grandes puissances économiques. La fin de l'année 2018 étant marquée par une croissance forte mais à son apogée. L'évolution du PIB mondial se situerait finalement à +3,5% alors que les prévisions de mai 2018 envisageait +3,7%.

Il faut souligner que le taux de chômage est bas dans de nombreux pays, qui connaissent même pour certains d'entre eux une pénurie de main d'œuvre, et que la hausse projetée des droits de douanes, notamment aux Etats-Unis, des taux d'intérêts et du dollar affaiblissent les pays émergents.

En France, les prévisions de croissance s'établissent autour de +1,5% avec une baisse modérée des déficits qui inciteront la poursuite des efforts structurels conduits par l'Etat. Le marché du travail devrait s'améliorer dans sa globalité, mais de manière moins marquée pour les travailleurs les moins qualifiés.

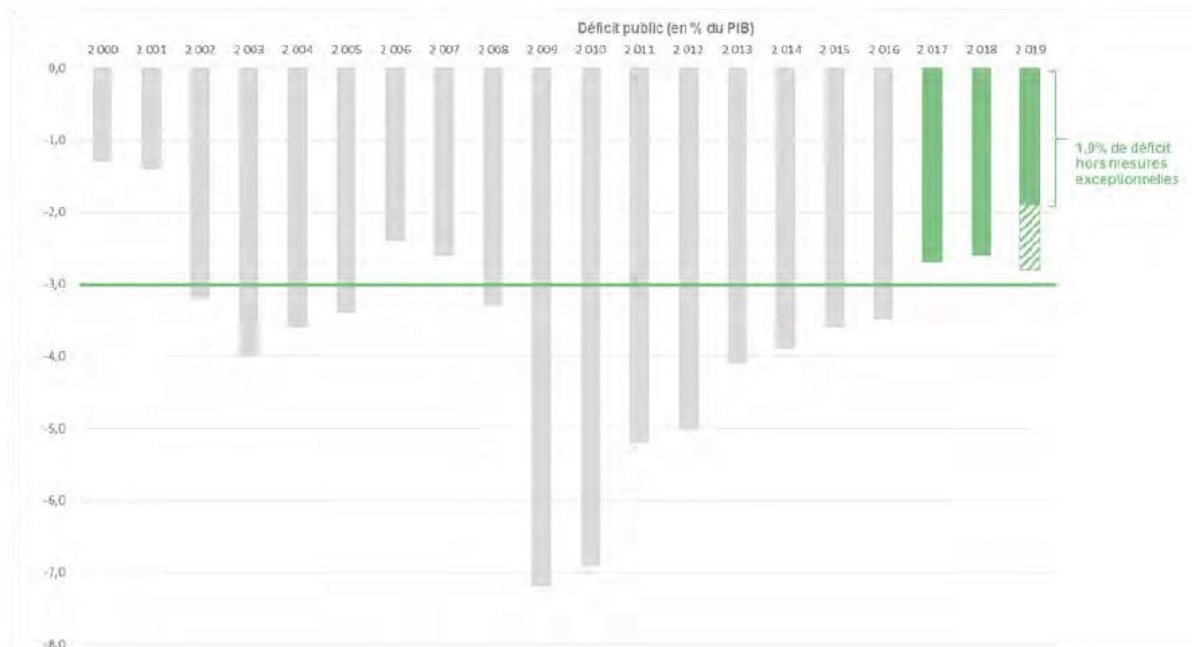
Il est à souligner enfin, la grande difficulté à établir les prévisions de croissance du fait de modifications potentielles en termes de fiscalité, qui peuvent impacter la confiance des ménages, mais également du fait d'un risque avéré d'escalade des mesures protectionnistes à l'international pouvant limiter les exportations françaises.



OCDE ; Etats-Unis ; Zone Euro ; France
Source : OCDE

Un projet de Loi de finance 2019, dans la continuité des précédents ...

La réduction des déficits publics reste l'objectif essentiel de l'Etat en 2019, qui devrait être tenu (graphique ci-dessous). L'amélioration de la situation a conduit ainsi le Conseil de l'Union Européenne à clôturer le 22 juin 2018 la procédure de « déficit excessif » dont la France faisait l'objet depuis 2009.



Source : dossier de présentation du PLF 2019 – Ministère de l'économie

Entre 2014 et 2017, la contribution des collectivités à la réduction de ces déficits a pris la forme de baisses des dotations, notamment pour le bloc communal.

Le Projet de Loi de Finance pour 2018 s'est lui plutôt orienté vers une maîtrise des dépenses publiques affichant une plus grande concertation et moins de baisses brutales des dotations. Cela s'est traduit notamment par la mise en place d'un « pacte de confiance » entre l'Etat et les collectivités les plus importantes pour encadrer leurs dépenses.

Le Projet de Loi de finance 2019 n'apporte pas de nouveauté majeure en matière de finances et fiscalité locale et nous pouvons citer essentiellement les mesures suivantes :

- la suppression de la cotisation sur les heures supplémentaires.
- la réforme du mode de calcul des Aides Personnalisées au Logement (APL)
- La baisse de l'impôt sur les sociétés et d'autres baisses de charges intéressant les entreprises.
- Un quasi gel des pensions de retraite, des allocations familiales, et des APL.
- La réduction du nombre de contrats aidés : 130 000 contrats budgétés en 2019 contre 200 000 en 2018 et 320 000 en 2017.
- la suppression de plus de 4 000 postes dans la fonction publique d'Etat.
- Les dotations d'Etat qui resteraient stables voire en très légère hausse
- Le renforcement de la péréquation horizontale qui serait toujours favorisée (DSU et DSR).
- Les dotations d'investissement DETR et DSIL qui seraient également reconduites en 2019.
- La mise en œuvre du Prélèvement à la source (PAS) au 1^{er} janvier 2019.

La suppression de la Taxe d'Habitation sur les rails... en attendant de nouvelles dispositions légales sur les finances locales.

Fin 2017, la réforme de suppression de la Taxe d'Habitation (TH), par dégrèvement, pour 80% des ménages a été actée et progressivement mise en application par l'Etat jusque 2020 (3^{ème} tranche) avant une suppression totale de cette TH en 2021, hors résidences secondaires.

Une mission « Richard-Bur » a remis son rapport sur les finances locales en mai 2018 en préconisant le transfert au bloc communal de la taxe sur le foncier bâti (TFB), actuellement perçu par les départements, et l'adjonction d'une part d'impôt national pour compenser totalement la suppression de la TH. Une Loi spécifique devrait en principe trancher ces questions courant 2019.

II. Le contexte communal : amélioration des services et des équipements dans un cadre budgétaire maîtrisé.

L'ensemble des éléments à porter à la connaissance des conseillers municipaux est extrêmement proche de ce qui a pu être indiqué lors du DOB 2018.

L'activité économique et les projets d'habitat à Bétheny

L'activité économique à Bétheny se concentre sur le secteur historique de « La Potière », la Zone d'activités des « Naux », qui confirme l'implantation d'un nouveau projet d'entreprise, et depuis quelques années sur le secteur de la « Husselle », dont la phase 2 est entamée.

Le commerce de proximité et les professions libérales restent relativement bien représentés avec un faible taux de locaux inoccupés.

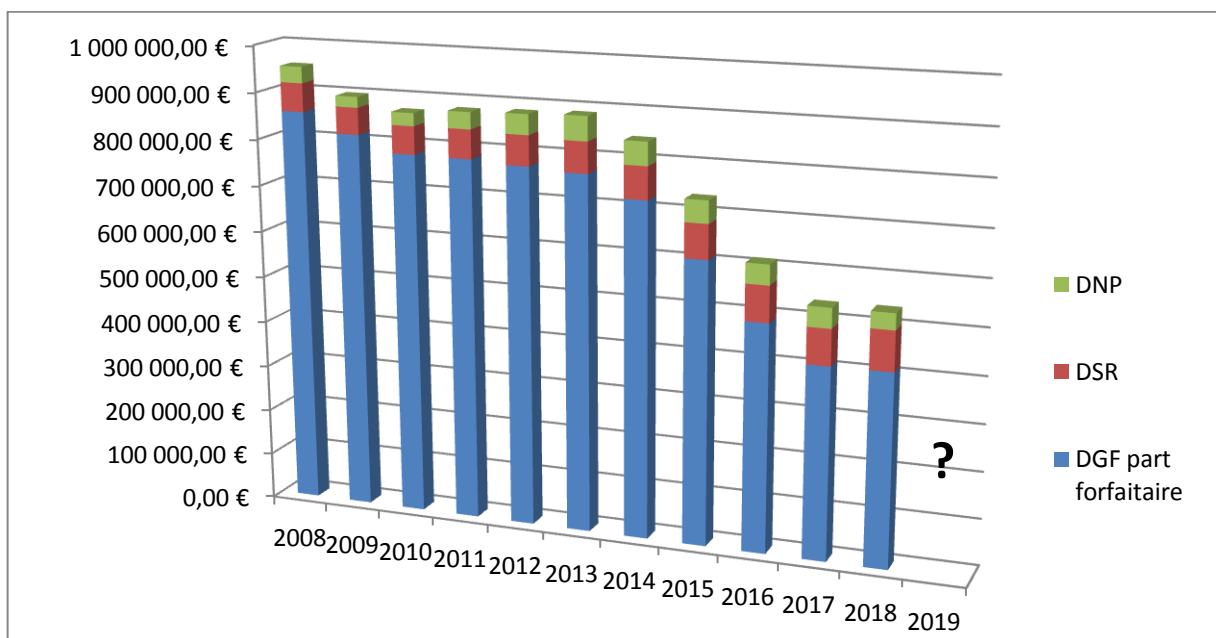
En termes d'habitat, la ville impulse également ses projets de « parcours résidentiel », de logements adaptés, et de revitalisation du quartier du Petit-Bétheny :

- l'association ARPAVIE, gestionnaire de résidences pour personnes âgées, travaille ainsi à la concrétisation de son projet d'implantation dans le quartier du « Petit-Bétheny ».
- Le programme de construction d'environ 400 nouveaux logements au Nord de Bétheny se poursuit dans le secteur « Damoiselle », avec les enquêtes publiques de rigueur, afin de permettre de répondre notamment aux besoins des jeunes ménages.
- Enfin, le démarrage de la construction de la zone d'habitat « Racine » et « Racine² » sur l'ancienne friche Lor-Pomona du « Petit-Bétheny » est également en cours de finalisation, et va permettre de revitaliser le secteur par l'apport progressif de nouveaux habitants dans ce quartier où la centralité sera déplacée autour des commerces et du futur gymnase-salle polyvalente, bâtiment structurant au cœur du projet municipal.

En recette de fonctionnement

Les dotations : une DGF stable en 2019 comme en 2018, mais toujours bien encadrée par l'Etat.

Comme en 2018, l'Etat ne devrait pas programmer une nouvelle baisse automatique de la DGF, à la condition que chaque collectivité s'engage à limiter ses dépenses de fonctionnement, notamment par contrat avec le représentant de l'Etat pour les plus grandes collectivités.



La DGF de Bétheny dont la baisse s'est accélérée entre 2014 et 2017, pour se stabiliser en 2018.

Une fiscalité locale dont le dynamisme est liée aux seules évolutions des bases d'imposition.

Pour rappel, notre fiscalité locale est issue de trois des « quatre vieilles » contributions directes créées lors de la Révolution française. La Taxe Professionnelle, transférée au début des années 2000 à l'intercommunalité a été supprimée en 2010 et remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET).

La Taxe d'Habitation (TH) vouée, à son tour, à disparaître progressivement doit être remplacée dans le cadre d'un Loi sur les finances locales courant 2019.

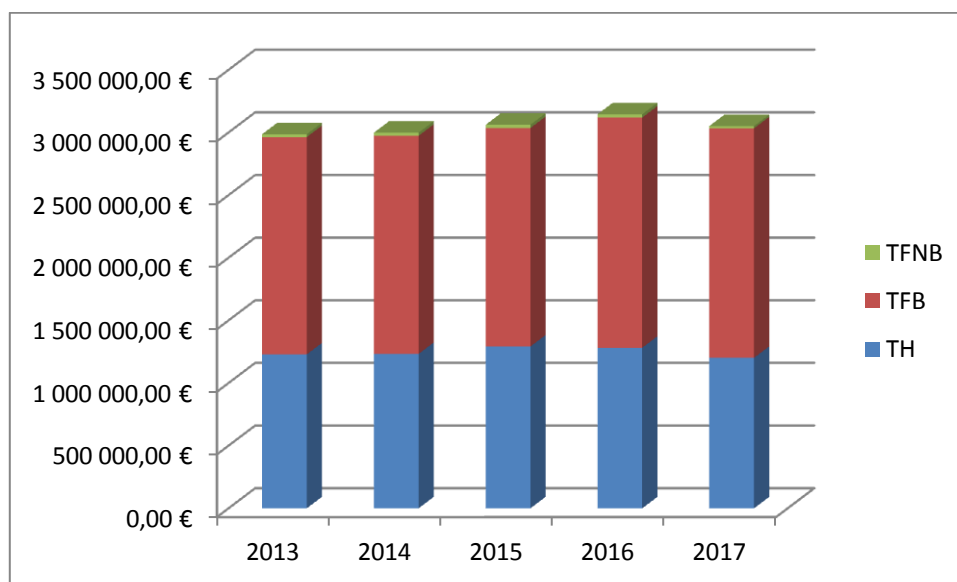
Pour l'heure la TH représente toujours quelques 40% des recettes fiscales de la commune, pour 60% de Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB).

La Taxe Foncière sur la Propriété Non Bâtie (TFPNB) ne représentant qu'un pourcentage infime de l'ensemble.

La commune n'a pas modifié ses taux de fiscalité entre 2008 et 2016, et c'est par la seule nécessité de convergence des taux des 143 communes membres de la nouvelle Communauté Urbaine, au 1^{er} janvier 2017, qu'une évolution a due être prise en compte. L'évolution des bases d'imposition quant à elle est calculée par l'Etat.

TH	14,98%
TFB	26,73%
TFNB	18,00%

Taux de fiscalité locale à Bétheny en 2018



Evolution des recettes fiscales à Bétheny 2013-2017

Une tarification des services stable.

Le choix de limiter l'évolution des tarifs depuis plusieurs années serait poursuivi : les tarifs des services d'accueil de jeunes enfants, médiathèque, de locations de salles, des droits de places ou des concessions funéraires, devraient donc rester inchangés.

Des relations financières sans modification majeure avec le Grand Reims

Attribution de compensation, Dotation de Solidarité communautaire, et Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales restent à des niveaux équivalents aux années antérieures. La Commission Locale des d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) intervenant pour évaluer les transferts de charges et faire évoluer les montants de compensation aux communes.

En dépenses de fonctionnement

L'effort de maîtrise se poursuit sur l'ensemble des charges courantes.

Le budget primitif 2019 doit intégrer, comme chaque année, les différentes dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux œuvrant à l'intérêt général, en intégrant les hausses du coût des prestations et en s'adaptant aux nouvelles missions ou contraintes réglementaires qui concernent, ou vont concerner les communes.

Par ailleurs, le recours à l'outil du « groupements de commandes » avec la Communauté Urbaine et la Ville de Reims a été utilisé régulièrement et a permis de jouer sur la masse commandée afin de bénéficier de prix unitaire plus attractifs pour les collectivités dans le cas de fournitures courantes comme le gaz, la fourniture de communication téléphonique fixe ou mobile, ou l'internet ... Une centrale d'achat, plus souple, a été constituée en 2018 et devrait améliorer encore le dispositif.

La livraison en cours d'année d'un nouvel équipement, gymnase et salle polyvalente, devra être intégré dans le prévisionnel de dépenses de fonctionnement, qui augmentera, mais en proposant une prestation nouvelle, indispensable, aux habitants et aux associations sportives, qui verront facilité leur développement.

Des charges de personnels optimisées et stables.

Quelques repères : les charges de personnel représentent une charge de 392 €/habitant, en deçà des 536€/habitant pour les communes de la même strate 5000 – 9999 habitants (Les comptes des communes - 2017 – DGFIP). La commune de Cormontreuil (6 300 habitants) se situe quant à elle à 512€/habitant.

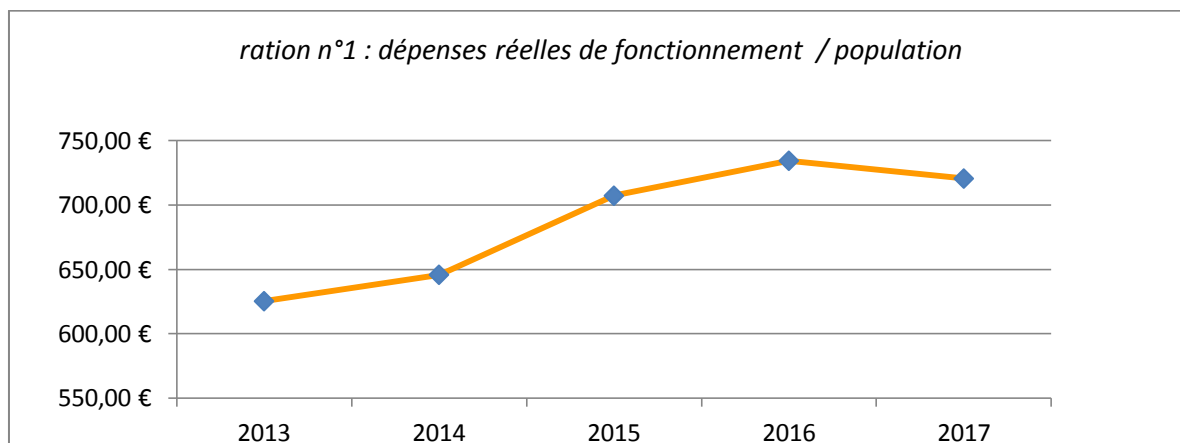
Au 1^{er} décembre 2018, la collectivité disposera d'un effectif physique de 63 agents (49 sont titulaires). La moyenne nationale de la strate en vigueur s'établissant à 118 agents dont 24 pour les établissements communaux (CCAS et caisse des écoles) (« Les collectivités territoriales en chiffres 2017 » - DGCL - ministère de l'intérieur).

La masse salariale prévisionnelle devrait évoluer mécaniquement de moins de 2%, du fait du classique « Glissement- Vieillesse - Technicité (GVT) des agents.

Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, et comme en 2018, la nouvelle réduction du nombre d'emplois aidés prévue par le PLF 2019 va peu impacter les charges de personnels de la commune. En effet, un nombre relativement limité d'emplois aidés est occupé au sein des services municipaux, limitant, de fait, le risque de désorganisation des services ou de prise en charge financière imprévue de ces postes aidés, en cas de non-renouvellement des contrats par l'Etat. La prudence a en effet dicté de prévoir les crédits pour assumer la charge de ses postes, nécessaires au bon fonctionnement.

La réforme PPCR (« Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations ») qui doit conduire à revaloriser les grilles indiciaires et rééquilibrer la part des primes et du traitement des agents suspendu en 2018 devrait être réactivée en 2019, justifiant par ailleurs, une nouvelle absence de revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2019, comme durant la période 2010-2016, puis depuis 2017.

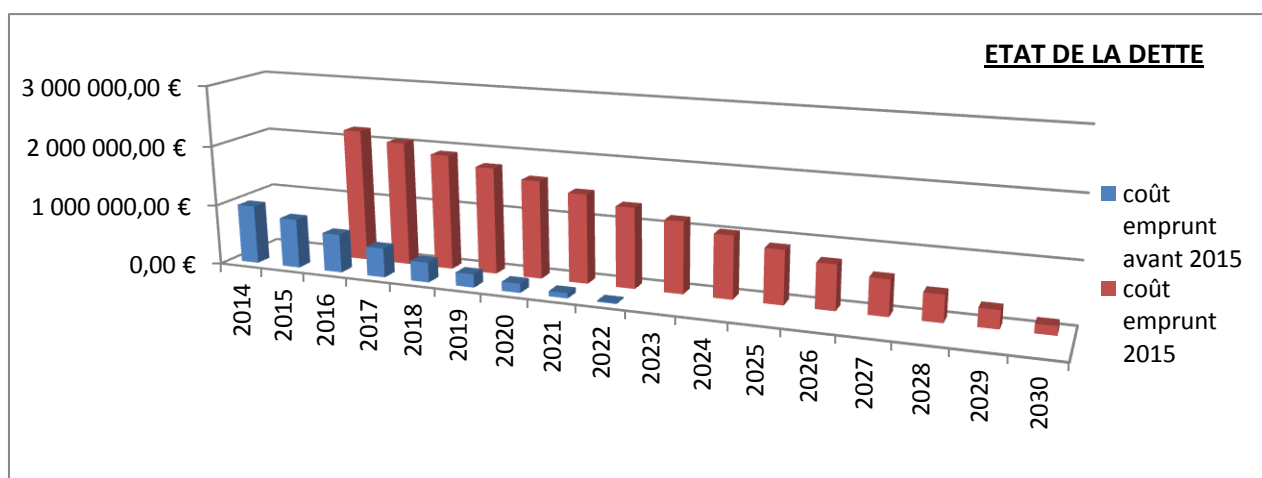
L'objectif d'évolution de la masse « dépenses réelles de fonctionnement » entre 2018 et 2019 se situerait ainsi à + 20 000,00 € (+0,4%) (5 343 992,00 € inscrits au BP 2018)



En dépenses d'investissement

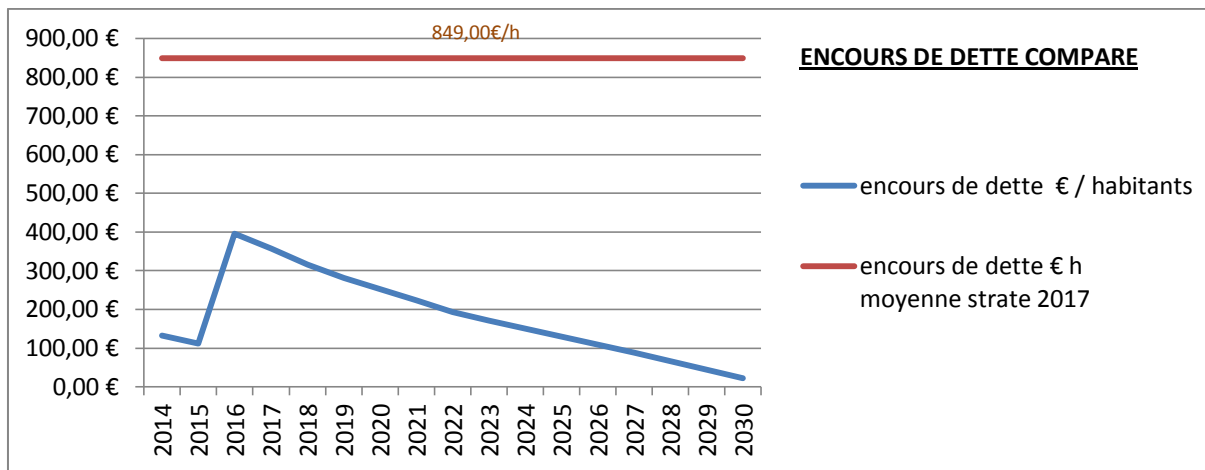
Un niveau d'endettement qui était et reste très faible en 2019.

Pour mémoire, l'opportunité d'un taux fixe très bas pour le financement des projets d'investissement de la commune a conduit à anticiper un emprunt fin 2015 dont l'impact reste faible : aucun nouveau besoin de financement n'est donc envisagé, la commune garde ainsi toute sa capacité d'investissement pour assurer son avenir.



Etat de la dette en € (2014-2030)

Le niveau d'endettement de la commune reste ainsi bien en deçà de la moyenne de la strate avec un encours de dette de 316 € par béthenyat contre 835 € par habitant en moyenne nationale sur la strate 5000 -9999 habitants en 2017 (Les comptes des communes - 2017 – DGFiP)



Encours de dette compare Bétheny 2014-2030 – moyenne de la strate 2017

Les projets « récurrents »

Les dépenses liées à la modernisation des services seront poursuivies (renouvellement de certains logiciels, renouvellement et amélioration de l’outil informatique...), le nécessaire renouvellement de certains matériels est également prévu (matériel d’entretien, mobilier et équipement, Mobilier urbain, matériel informatique et logiciels ...) afin d’améliorer les conditions de travail des agents, prévenir les accidents, en mieux répondre aux besoins des habitants.

De même, des investissements sont nécessaires pour répondre aux normes réglementaires et de sécurité (séparateurs à graisse sur le réseau d’eaux usées des cantines, défibrillateurs ...)

Les projets en phase « opérationnelle »

Après une phase d’optimisation des coûts, la construction du gymnase et de sa salle polyvalente, au Petit-Bétheny, démarre pour une livraison courant 2019.

Le programme de mise en accessibilité de la mairie, va se concrétiser également durant l’année 2019, conformément à l’agenda (ADAP) obligatoire déposé en préfecture, et sera couplé à des travaux de réaménagement, permettant de rationaliser les coûts et améliorer la fonctionnalité du site.

L’entretien et l’amélioration du cadre de vie fera également toujours l’objet d’une attention particulière, que ce soit pour l’aménagement des parcs, des équipements sportifs, ou pour le renouvellement de certains mobiliers urbains.

L’appel aux mécènes pourrait être renouvelé pour une nouvelle phase de travaux sur le monoplan de type « Broussard » trônant devant le musée.

D’autres projets de rénovation sont envisagés afin de préserver le patrimoine communal (toiture de l’école primaire La Marelle, de l’espace Thierry Meng, de l’église, de la halle de tennis couvert, façades du foyer-rural, ...) ou pour répondre à un besoin d’amélioration (insonorisation des cantines, réfection des terrains de basket extérieurs, cloisonnement du sous-sol des services techniques, dispositifs anti-intrusions ...)

Que ce soit en fonctionnement ou en investissement l’ensemble des dépenses s’effectuera, comme chaque année, en sollicitant la participation financière de l’Etat, Du Grand-Est, du département, voire du Grand Reims, par la transmission, notamment, de demandes de subventions quand les projets sont éligibles.